

ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT

Sebourg, le 24 mai 2024

Le Maire de la Commune de SEBOURG,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et autoroutes,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures pour sécuriser et faciliter la 4^{ème} Course de caisses à savon qui se déroulera le samedi 25 mai 2024,

ARRETE :

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur les parkings Samuel Paty, de la Mairie, de l'Eglise et de la salle polyvalente (haut et bas) : du vendredi 24 mai 2024 à 18h00 jusqu'au samedi 25 mai 2024 à 21h00.

Article 2 : Le Samedi 25 mai 2024, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits de 6h00 à 21h00 dans les rues Samuel Paty, des Anciens Combattants, des Censes d'en Haut, de l'Ecole, des Bourgeois, du Moulin (du n°1 jusqu'à l'intersection avec la rue des Noyers prolongée), de la Grande Cavée ; Places de la Mairie et de l'Eglise.

Article 3 : Les différentes déviations seront mises en place vers les rues adjacentes. Elles seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux règlementaires.

Article 4 : Les dispositions édictées au présent arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Valenciennes ;
- Monsieur le Commandant du Centre Principal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Valenciennes ;
- Monsieur le Directeur de Kéolis à Saint Saulve ;
- Monsieur Didier LENNE, président de l'association "Sebourg en fêtes".

Publié sur le site Internet
le 24.05.2024



Le Maire de Sebourg,
Bruno CELLIER